Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Thonon- Les- Bains

Commune de **CERVENS**

Délibération N°2022-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 24/03/2022 Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022

ID: 074-217400530-20220315-D202203_11-DE

VOTE: pour: 13 Nombre de conseillers en exercice : 15 0 contre : 11 Présents: abstentions: 0 Absents: Procuration 2 Secrétaire de séance : Thierry PROFFIT

Date de la convocation: 10/03/2022

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 15 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS: CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ SCHMETZ Bernard / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS: CHATEL Christophe / CHATEAU Baptiste / FAVRAT Florent/ NOEL Ruta.

PROCURATIONS: Christophe CHATEL donne procuration à Gil THOMAS/ Ruta NOEL donne procuration à Coralie DÉCOMBARD

Décisions budgétaires OBJET : Approbation du compte de gestion 2021 dressé par le receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers
- ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le 24 MAR. 2022

Et son affichage le

2 4 MAR, 2022



